

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/047

FINANCES LOCALES (7.8)

**Acceptation du fonds de concours
attribué par la Communauté
d'Agglomération pour la création
de quais bus rue de Vieux Berquin**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240403-DEL047CM3424-DE

S²LO



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMBER et sur la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, le projet du budget primitif à été transmis aux membres de l'assemblée le vingt et un mars 2024.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART,
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
M. SOOTS, M. TIBERGHIEEN, Mme DEPELCHIN, M. COTTE, Mme BELVAL,
Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. BURGHELLE qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme ANDRE qui a donné pouvoir à Mme DELECOEUILLERIE
M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme FERLIN qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ
M. LECLERCQ qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme SCHOONHEERE qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. DECOOPMAN qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEEN
M. PERLEIN qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

Mme LIONET,
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Depuis 2022, des travaux sur la Rue de Vieux-Berquin (RD53), sont entrepris par la Ville d'Hazebrouck.

Cette opération de voirie comprend des aménagements cyclables, dont l'axe est d'intérêt supra-communal qui prévoit une intervention financière à hauteur de 75% du reste à charge territorial pour la CCFI.

Ainsi, par délibération n°2023/146, le conseil communautaire a décidé le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 192 927,77 € au titre de la réalisation d'aménagements cyclables d'intérêt supra-communal dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Rue de Vieux-Berquin à la Ville d'Hazebrouck.

Au regard de la mise en place d'un réseau de transport public par la communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, il convient de mettre en accessibilité un futur arrêt de bus situé dans cette même rue.

Le montant total modifié des travaux est estimé à 1 358 440,64 € HT, avec la répartition financière suivante :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Collectivité	Montant en € HT
Travaux de voirie (trottoirs, autres aménagements)	1 036 762,98 €	Ville d'Hazebrouck	755 162,98 €
		Département du Nord	281 600 €
Travaux d'aménagements cyclables	307 237,02 €	Ville d'Hazebrouck	64 309,25 €
		Département du Nord	50 000 €
		Coeur de Flandre aggro (fonds de concours cyclable)	192 927,77 €
Travaux accessibilité quai bus	14 440,64 €	Coeur de Flandre aggro	14 440,64 €
Total	1 358 440,64 €	Total	1 358 440,64 €

Conformément à ce qui est indiqué précédemment, la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre prend en charge financièrement 75% du reste à charge territorial des dépenses liées à l'opération d'aménagement cyclable, ainsi que le montant des travaux d'accessibilité de quais bus, sous la forme d'un fonds de concours.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le versement d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre à la Ville d'Hazebrouck d'un montant maximum de 207 368,41€ au titre de la réalisation d'aménagements cyclables d'intérêt supra-communal et de mise en accessibilité de quais bus dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Rue de Vieux-Berquin,

Le versement du fonds de concours interviendra en 2 temps :

- 60 % au démarrage des travaux,
- 40 % au solde comptable.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND